

votee. L'honorable chef du gouvernement doit savoir que nous n'avons pas encore discuté un seul des projets de loi d'intérêt public inscrits sur l'ordre du jour. Si le gouvernement prend les jeudis, c'est dire que tous ces projets de loi ne pourront être étudiés pendant cette session. Je crois que la motion est prématurée.

Sir JOHN A. MACDONALD : Si mes souvenirs sont exacts, je ne crois pas que cette motion soit faite plus tôt que l'année dernière. L'opinion générale parmi les députés est que nous devons disposer le plus tôt possible de la législation relative aux questions d'intérêt public, afin d'en finir de bonne heure. Si on n'a pas fait plus de progrès avec les bills d'intérêt public et les articles de même nature de l'ordre du jour, la faute n'en est pas au gouvernement. J'ai souvent eu occasion de dire que les honorables députés ont trop l'habitude, après avoir inscrit des bills ou des résolutions sur l'ordre du jour, de les laisser ajourner de jour en jour. Le temps propice pour discuter ces questions, c'est au commencement de la session, alors que, pour des raisons faciles à comprendre, les projets de loi du gouvernement ne peuvent être déposés. Nous avons, de jour en jour, repassé l'ordre du jour, sans avancer à rien. Toutefois, si l'honorable chef de la gauche veut consentir à ce que, passé jeudi prochain, tous les jeudis soient jours du gouvernement, je modifierai la motion dans ce sens.

M. LAURIER : C'est autant de gagné, à tout événement, et je suis heureux de voir que nous avançons jeudi prochain. Il se peut que les députés chargés de bills d'intérêt public n'aient pas fait toute la diligence possible pour les déposer dans les premiers jours de la session. L'exemple du gouvernement, sous ce rapport, paraît être contagieux.

Sir JOHN A. MACDONALD : Le gouvernement n'a rien à se reprocher.

M. LAURIER : Il faut se rappeler que la moitié des documents dont la présentation a été ordonnée, n'ont pas été soumis. Le gouvernement a convoqué la session de bonne heure, mais je ne sache pas qu'il fût prêt avec ses projets de loi.

Sir JOHN A. MACDONALD : Oh ! oui.

M. LAURIER : Je n'ai pas compté, naturellement, que le très honorable chef du gouvernement en conviendrait. Comme il consent à nous donner jeudi prochain, cela suffira peut-être.

M. MITCHELL : Le très honorable ministre, se rappellera que ce n'est pas la première fois que je proteste contre sa manière d'empêcher la discussion des affaires d'intérêt général. Si cette motion est adoptée, le gouvernement se trouvera à monopoliser tout le temps de la chambre, et les députés n'auront virtuellement qu'un jour dans la semaine pour leurs projets de loi. A chaque session, j'ai protesté contre cet état de choses, et bien que, par urbanité et courtoisie, le chef du deuxième grand parti dans cette chambre ait donné son consentement, je ne donne pas le mien, et je proteste contre cette velléité de nous enlever les jeudis. Si on nous baillonne ainsi, nous n'aurons pas l'occasion de soumettre à la chambre et au pays les questions que nous désirons soumettre.

L'honorable premier ministre dit que c'est dans les premiers jours de la session que les députés

M. LAURIER.

doivent disposer de la législation en matière d'intérêt public ; mais pourquoi le gouvernement, qui a toute l'année pour se préparer, ne présente-t-il pas ses projets de loi dans les premiers jours de la session ?

Sir JOHN A. MACDONALD : C'est ce que nous faisons.

M. MITCHELL : Dans ce cas, nous n'en avons guère vu jusqu'ici et le gouvernement n'a guère fait de progrès avec ces bills. Je proteste contre cette motion. Naturellement, je sais que le vote sera contre moi, car je ne commande pas une majorité dans cette chambre, mais j'ai pour moi le sentiment public de la chambre et du pays.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je désire témoigner tous les égards possibles au chef du troisième parti, et s'il veut bien me mentionner les projets de loi ou motions inscrits sous son nom à l'ordre du jour, je serai heureux de les mettre en tête.

M. MITCHELL : Le très honorable premier ministre n'a rien dit dans cette chambre depuis le commencement de la session, qui m'ait plus fait plaisir que la remarque qu'il vient de faire. J'ai adressé à son ministère une demi-douzaine de réclamations, du genre de celle que j'ai faite autrefois pour dommages causés par une compagnie du chemin de fer à une pauvre veuve, par la perte de sa vache. Je ne puis obtenir de satisfaction au sujet de ces réclamations, mais je dois assurer qu'elles n'ont guère été soumises jusqu'ici à l'attention du très honorable ministre. Je me propose de les soumettre prochainement à son attention, je désire qu'il s'en occupe, afin d'écartier ces questions ennuyeuses. S'il veut bien m'indiquer un jour, je serai heureux d'aller le voir à son bureau.

Quelques VOIX : Demain.

Sir JOHN A. MACDONALD : J'allais dire "demain", mais j'ai peur de n'être pas libre. L'honorable député a tellement bien réussi à forcer la main à mon honorable ami, le député d'York-est (M. Mackenzie), alors que celui-ci était chef du gouvernement, qu'il croit sans doute pouvoir me forcer la main aussi et m'amener à céder.

M. MITCHELL : J'espère réussir aussi bien dans ce cas-ci que dans l'autre
La motion est adoptée.

LA QUESTION DES PÊCHERIES.

M. MITCHELL : Avant que l'ordre du jour soit appelé, je crois à propos d'attirer l'attention du très honorable premier ministre, sur une dépêche très importante de Washington, publiée dans les journaux canadiens et que la chambre me permettra de lire.

LA QUESTION DE LA MER DE BEHRING.

Washington 24—Le secrétaire Blaine et sir Julian Pauncefoot en sont venus à un arrangement à l'amiable au sujet du différend relatif à la mer de Behring, et la question des dommages éprouvés par les navires anglais sera soumise à un arbitrage. Les détails de l'arrangement ne sont pas connus, mais on sait que le gouvernement des Etats-Unis ne permettra jamais aux étrangers de faire la pêche aux phoques, mêmes dans les eaux en litige, dans les saisons pendant lesquelles la pêche est interdite à nos propres citoyens. En d'autres termes, les Etats-Unis paieront les dommages causés aux navires ayant fait illégalement la pêche dans le passé, alors que rien ne paraissait interdire cette pêche, et l'Angleterre garantit que ces empiètements ne se renouvelleront plus. On ignore quels seront les arbitres.